

Synthèse du questionnaire protection sociale complémentaire distribué aux agents en juin et juillet 2012

Déjà, lors de notre passage, vous nous avez dit que cette démarche vous permettait de vous interroger sur votre situation personnelle.

Au 10 septembre, nous avons 285 réponses (y compris les assistants familiaux) soit un taux global de 20,34 %.

Cette participation est encourageante et nous a permis de mieux cerner vos attentes dans le domaine de la protection sociale complémentaire.

Tous les répondants ont une complémentaire santé qu'ils aient une couverture à titre personnel ou qu'ils bénéficient de celle de leur conjoint avec un volet de prestations variable. 100 % sont couverts pour les frais médicaux et les frais hospitaliers, seulement 70 % nous disent être couverts pour les frais auditifs et 60 % pour les frais de transport.

Pour la prévoyance garantie de salaire, seulement 44 % sont couverts.

Parmi les 56 % sans prévoyance garantie de salaire, 75 % souhaitent en bénéficier.

77 % des répondants seraient prêts à adhérer à une mutuelle prévoyance de groupe.

Toutefois ceux qui sont déjà bénéficiaires adhèreraient si les options offertes et les tarifs sont intéressants.

Vous nous dites toutefois espérer une participation de la collectivité.

Notre analyse : Les résultats obtenus correspondent à ce que nous en savions au niveau national pour toutes les collectivités territoriales : 98 % sont couverts au niveau santé et seulement 40 % au niveau de la prévoyance.

Nos commentaires : L'effort doit porter sur la mise en place de la prévoyance maintien de salaire avec différentes options au choix des agents. Une participation de notre collectivité dans ce domaine serait souhaitable et encourageante pour la protection sociale complémentaire en prévoyance des agents. Le conseil général de la Mayenne s'alignerait ainsi sur l'action engagée ou en cours dans les autres départements ligériens.